



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Période législative 2013/2017
Année académique 2014-2015

**PROCÈS VERBAL N° 6
DE LA SÉANCE DU CONSEIL PARTICIPATIF**

Jeudi 18 juin 2015 12h15 – 13h15

Prénom	Nom	Présents	Excusés	Absents
Edoardo	ALTAMURA	X		
Lucio	BACCARO		Excusé	
Patrick	BADILLO	X		
Sandrine	BILLEAU BEUZE	X		
Liala	CONSOLI		(Représentée par Q. Stauffer)	
Blaise	DUPUIS		(Représenté par S. Billeau)	
Leah	KIMBER		(Représentée par S. Lambelet)	
Nadine	FREI	X		
Juan	FLORES		Excusé	
Matteo	GIANNI	X		
Frédéric	GIRAUT	X		
Sébastien	LAMBELET	X		
Annabelle	LEVER	X		
Marthe	NICOLET	X		
Anne	SGARD	X		
Bastien	STAUFFER-CART	X		
Quentin	STAUFFER	X		
Frédéric	VARONE			X

Assistent à la séance :

Jonas PONTUSSON, vice-doyen
Delphine GARDEY, vice-doyenne
Bernard DEBARBIEUX, doyen
Mathieu PETITE, Gaëtan CLAVIEN, conseillers aux études
Laurence BONAPERÀ, administratrice
Nadine WASER, adjointe de l'administratrice
Julien JAQUET, procès-verbaliste
Géraldine MOYNAT.

Trois demandes de procuration ont été transmises :
Leah KIMBER donne procuration à Sébastien LAMBELET
Blaise DUPUIS donne procuration à Sandrine BILLEAU BEUZE
Liala CONSOLI donne procuration à Quentin STAUFFER.

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Le président de séance annonce un point divers qui concerne la fin du mandat de certains membres du CP.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2015

Le PV est approuvé en l'état à l'unanimité.

3. Convention de programme du MAS-CAS urbanisme durable 2015

Il s'agit d'un programme commun aux Universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève. Les changements abordés dans ce document concernent notamment deux points : une augmentation de la contribution des participants et des changements d'appellation dans les règlements, notamment le remplacement du terme « sciences économiques et sociales » par « sciences de la société. »

a. CAS₁ Urbanisme durable: régimes d'urbanisation, régulation des ressources matérielles et gouvernance

Le CP accepte à l'unanimité moins 4 abstentions cette convention de programme.

b. CAS₂ Urbanisme durable: méthodologie du diagnostic territorial, gestion de l'information et prospective

Le CP accepte à l'unanimité moins 4 abstentions cette convention de programme.

c. CAS₃ Urbanisme opérationnel: de la théorie du projet à la maîtrise d'ouvrage

Le CP accepte à l'unanimité moins 4 abstentions cette convention de programme.

4. Création d'un CAS en formation continue « Islam en Suisse »

Le corps professoral rappelle brièvement les motivations qui président à la création de ce CAS.

La société civile, notamment les journalistes, a manifesté le souhait et le besoin d'obtenir des connaissances académiques lorsqu'il s'agit d'aborder le sujet de l'islam en Suisse. Ce désir a notamment été renforcé suite au vote sur les minarets. Cette formation serait également destinée à des travailleurs sociaux.

Les détails du programme se trouvent dans les documents fournis.

Le CP accepte à l'unanimité moins 4 abstentions la création de ce CAS.

5. CAS en formation continue «GIO - Gouvernance de l'Information en Organisation - Protection des données, Conformité, Sécurité de l'Information »

Le CP lors de sa séance a déjà adopté à l'unanimité le présent CAS. Le service juridique a demandé que des pièces complémentaires soient fournies et adoptées par le CP.

Le CP doit se prononcer, tout d'abord sur les plans d'études et le budget de ce CAS, puis sur la modification de la composition du comité directeur.

Le CP accepte à l'unanimité moins 4 abstentions les plans d'études et le budget de ce CAS.

*Modification du comité directeur (nouvelle composition) :

Prof. Giovanna Di Marzo Serugendo, Université de Genève

Dr. Jean-Marc Seigneur, Université de Genève (*nouveau membre*)

Prof. Patrick-Yves Badillo, Université de Genève (*nouveau membre*)

Dr. Nicolas Tavaglione, Université de Genève (*nouveau membre*)

Prof. Ursula Sury, Haute École Spécialisée Lucerne (HSLU), Lucerne

Mme Isabelle Dubois, AD HOC RESOLUTION, Genève

M. Enrico Vigano, Direction Générale des Systèmes d'Information, Genève. Cette personne n'était pas indiquée dans l'ordre du jour, mais fait bien partie du comité directeur conformément aux documents joints à l'ordre du jour.

Le CP accepte à l'unanimité cette nouvelle composition.

6. Règlement d'études et plan d'études des Masters 2015-2016

Rappel : un règlement transitoire pour l'année académique 2014-2015 avait été approuvé. Il s'agit de procéder ici de la même façon. Le règlement pour l'année 2015-2016 est quasiment le même. Il y a cependant un changement à noter : la maîtrise universitaire en « géographie et sciences du territoire » devient la maîtrise universitaire en « géographie politique et culturelle. »

Lors de l'année académique prochaine, la commission de l'enseignement se penchera sur la révision des plans d'études des Masters. Pour l'instant, cependant, la même base est adoptée.

Le CP accepte à l'unanimité le règlement d'études et le plan d'études des Masters.

7. Règles de transitions du Bachelor

Les conseillers aux études expliquent que ces règles reprennent ce qui a été discuté lors du dernier conseil participatif. Celles-ci sont disponibles dans le document transmis. Voici cependant quelques précisions.

Pour les étudiants ayant commencé en septembre 2014, les règles de transitions fonctionnent bien considérant que les premières parties sont semblables. Quelques points auxquels il faut être attentif :

*Cours de droit constitutionnel I et II : ceux-ci passent désormais en deuxième partie. Si ces cours n'ont pas été choisis par les étudiants lors de la première partie, ce n'est pas un problème car il s'agit d'enseignements à choix en deuxième partie.

*Cours en socio-économie : il y a des transitions qui restent à compléter. Par exemple, les cours d'introduction à la microéconomie et d'introduction à la macroéconomie sont désormais des enseignements obligatoires de deuxième partie (alors qu'ils étaient obligatoires en première partie préalablement). La meilleure solution semble être de faire transiter les étudiants sur les nouveaux plans d'études et que ceux-ci suivent un cours au contenu similaire.

*Étudiants (environ une quinzaine) déjà très avancés sur les cours de deuxième partie : il semble plus raisonnable de les maintenir sous les anciens plans d'études.

Ensuite, les étudiants ayant commencé avant septembre 2014 restent sous les anciens plans d'études. Il peut y avoir ici ou là un cours qui est remplacé par un séminaire mais le principe concernant les enseignements obligatoires de deuxième partie est de maintenir les mêmes cours. L'idée générale est la suivante :

*Les étudiants n'ayant pas terminé tous les cours obligatoires pourront les suivre l'année prochaine. Par exemple, pour le cours de théorie politique, les étudiants qui n'auraient pas fait le cours I à 3 crédits feront la moitié du cours (désormais à 6 crédits). Les modalités exactes restent à être précisées ; en pratique, cela signifie le suivi du cours pendant un demi-semester et l'évaluation par un demi-examen. Les enseignants disposeront donc de deux listes de notes.

*Pour les enseignements à choix, le nombre de cours sera quelque peu restreint mais, considérant que beaucoup d'enseignements passent à 6 crédits, le choix reste étoffé.

*Si un étudiant a choisi un enseignement à choix à 3 crédits qui est passé à 6 crédits et qu'il a raté deux fois ce cours à 3 crédits, la question du nombre de tentatives encore possibles se pose. Il a été décidé de laisser à nouveau quatre tentatives à l'étudiant pour cet enseignement passé à 6 crédits.

*Cas particulier : un étudiant a suivi deux cours qui fusionnent (ex. cours I et II de sociologie des religions) pour former un seul cours à 6 crédits. Si l'étudiant a échoué deux fois pour les deux cours, il en abandonne un et refait le cours à 6 crédits.

Un étudiant qui a acquis des crédits dans un enseignement ne pourra pas suivre le même enseignement dans les nouveaux plans d'études et ce même si le nombre de crédits change. Ceci évite le fait de suivre deux fois le même cours. Dans certains cas, des enseignements seront proposés à ces étudiants en remplacement des cours de deuxième partie afin d'être sûr qu'il n'y a pas de chevauchement au niveau du contenu. De même, certains cours ont été supprimés mais seront maintenus pour les étudiants encore sous les anciens plans d'études. Dans les deux cas évoqués, ces enseignements ne seront pas accessibles aux nouveaux étudiants.

Le corps des étudiants demande s'il n'y a pas une certaine redondance entre le cours de politiques économiques, remplacé par le cours d'introduction à l'économie politique, et les cours d'introduction à la macroéconomie et d'introduction à la microéconomie. Ceci amène une question plus générale : quand et où est-ce que le contenu du cours est défini ?

Le décanat explique que le conseil scientifique va se réunir et décider du contenu du cours. Les équipes pédagogiques conçoivent le contenu en fonction de l'orientation du diplôme et des thématiques à aborder. Par ailleurs, pour des raisons pratiques, les cours d'économie seront en majorité déplacés au semestre de printemps.

Finalement, les conseillers aux études indiquent que dans les rares cas où les transitions prévues ne joueront pas, ceux-ci seront réglés au cas par cas.

Le CP approuve à l'unanimité les règles de transitions du Bachelor.

8. Plans d'études du certificat complémentaire en géomatique

Le décanat indique que la seule modification qui a été effectuée est l'ajout de l'enseignement « géomatique appliquée à l'énergie. »

Le CP approuve à l'unanimité ces plans d'études avec cette modification.

9. Plan d'études du certificat complémentaire en démographie

Les conseillers aux études expliquent que quelques modifications sont dues au fait que certains enseignements étaient précédemment donnés par le GSEM et ont désormais été internalisés par la faculté des SdS.

Le CP approuve à l'unanimité moins 4 abstentions ce plan d'études.

10. Nouvelle composition comité scientifique du master en sociologie

Prof. Sandro Cattacin, président
Prof. Mathilde Bourrier
Prof. Eric Widmer
Leah Kimber, assistante
Julien Ruey, représentant des étudiants
Mathieu Petite, conseiller aux études

Le CP accepte à l'unanimité cette nouvelle composition.

11. Modification de la composition de la commission de planification académique

Bernard Debarbieux
Pascal Sciarini
Jean-François Staszak
Lucio Baccaro
Juan Flores Zendejas
Frédéric Robert-Nicoud (GSEM)
Marie-Antoinette Bellocchio (PAT)
Leah Kimber (remplace Marion Ernwein pour le CER)
Sebastian Zelada (remplace Bastien Stauffer-Cart pour le corps des étudiants)

Le CP accepte à l'unanimité ces modifications.

Note : voir également point 12, lettre e.

12. Modifications de la composition des commissions facultaires (changement étudiants)

a. Commission de la recherche: Diego Burgueno

b. Commission de l'égalité et de la relève: Pauline Dottrens

c. Commission de renouvellement: Pauline Dottrens

d. Commission de l'enseignement: Pauline Dottrens et Liala Consoli

Rappel : suite à un accord validé précédemment par le CP, le corps des étudiants a droit à deux sièges au sein de cette commission. Cependant, en cas de vote, le corps des étudiants ne dispose que d'une seule voix.

e. Commission de planification académique: Sebastian Zelada

Le CP accepte à l'unanimité ces modifications (lettre a à e).

Information :

Les nouveaux élus au Conseil Participatif des SdS, dès la rentrée académique 2015, pour le corps des étudiants sont Romain Gauthier et Sebastian Zelada.

13. Direction de l'Institut de démographie et socioéconomie (SdS)

Prof. Philippe Wanner

Le CP accepte à l'unanimité cette nouvelle direction.

14. Direction du Département de géographie et environnement (SdS)

Prof. Juliet Fall

Le CP accepte à l'unanimité cette nouvelle direction.

15. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 15 juin 2015)

Le CER a adressé deux questions au décanat :

1) Avez-vous de nouvelles informations par rapport à la décision du FNS de supprimer les bourses Doc.CH et Doc Mobility et de les remplacer par des Doc Grants ? Le Rectorat de l'UNIGE s'est-il positionné sur la question ?

2) Nous avons entendu parler de changements concernant l'engagement des chargés d'enseignements et des chargés de cours. Quelle est la politique du décanat concernant ces engagements, et en particulier quelles sont les (nouvelles?) directives du rectorat sur les taux d'engagement?

Réponses du décanat :

1) Lors du collège des professeurs, le service de la recherche n'a pas été en mesure de donner plus de précisions, ni sur une possible reprise partielle du financement par la CRUS. Il semble que les différents acteurs ne disposent pas des mêmes informations. La question reste donc ouverte mais il n'y a pas d'urgence car il n'y aura aucun changement de règles avant 2017. Cela signifie qu'il y a encore trois échéances possibles pour ces demandes de bourses (1^{er} septembre 2015, 1^{er} mars 2016 et 1^{er} septembre 2016) avant la mise en œuvre de ces changements.

2) Le rectorat souhaite diminuer la rémunération des charges d'enseignements. Le décanat des SdS et le collège des professeurs envisagent comme principe de ramener le taux d'engagement de 2h de cours/semaine/semestre à 15% pour les chargés de cours (contre 20 à 25 % précédemment) et 12.5 % pour les chargés d'enseignements (contre 15 % précédemment). Cependant, ces modifications ne concerneraient que les personnes qui seraient embauchées sur de nouvelles charges d'enseignement et non pas celles qui en ont déjà actuellement.

Le corps du PAT demande si cela concerne également le renouvellement de suppléances de l'année précédente et s'étonne de cette inégalité de traitement.

Le décanat précise que ces nouveaux taux ne concernent pas les personnes qui ont déjà été *chargé de cours* ou *chargé d'enseignement*. Ensuite, cette inégalité ne serait que temporaire jusqu'à ce que les personnes sous l'ancien taux ne partent. Cependant, il est possible d'envisager une certaine compensation. Par exemple, les personnes ayant actuellement une charge d'enseignement sous un taux de 20 ou 25 % pourraient avoir quelques tâches en plus comme le suivi de PDR ou de mémoires.

16. Divers

Le président de séance remercie tous les membres du CP pour le travail accompli durant cette année académique. Il souligne le fait que plusieurs membres vont quitter le CP :

*Marthe Nicolet (en attente de confirmation du ou de la remplaçante)

*Bastien Stauffer-Cart et Liala Consoli (remplacés par Romain Gauthier et Sebastian Zelada)

*Sébastien Lambelet (Roy Gava est candidat au remplacement de M. Lambelet mais la procédure officielle doit encore être effectuée)

Le président de séance suggère que les membres réfléchissent à la composition du nouveau bureau.

17. Date du prochain CP

Jeudi 17 septembre 2015, 12h15.

La séance est levée à 13h15.

18.06.2015/jmj